



Lettre d'avertissement avant sanction grave

Par **dodi**, le **25/05/2009** à **20:34**

Bonjour, Mon entreprise a organisée une session de formation qui allait du 5 décembre au 31 janvier 2009. La première séance a débuté à 10 h00 le 5 décembre 2008 alors qu'on étaient convoqué à 9 h 00 . Lors de la séance organisée le 12 décembre je suis arrivé à 9 h 25 au lieu de 9h 00 et j'ai trouvé mes collègues entrain de boire le café et la formatrice a commencée à 9 h 30 avec l'ensemble du groupe. Et le 19 décembre, j'ai raté mon train pour me rendre à la formation j'ai donc envoyé un mail à la formatrice pour lui informer de mon retard. Six jours après je reçoit une lettre d'avertissement(daté du 22 décembre 2008) avant sanction grave dans laquelle on me reproche d'être arrivé au delà de 9h 30 le 12 décembre et d'être venu en retard le 19 décembre sans avertir la formatrice ou mon supérieur hierarchique. Et ils me disent en plus que mon manager a signalé que ma motivation avaient baissé par rapport à mes débuts au sein de l'entreprise. le problème ce que mon manager était en congé et j'ai averti la formatrice. J'ai contesté la lettre en envoyant une réponse avec toute les pièces jointes et les félicitations des clients prouvant ma motivation et mon entretien annuel qui démontre que le point fort qui a étaient souligné c'est la ponctualité mais la DRH a confirmée la sanction en me reprochant de ne pas avoir averti par téléphone la formatrice. Je souhaite savoir si je peux faire annuler cet avertissement au prudhomme?

Par **milou**, le **26/05/2009** à **07:55**

Bonjour, En théorie, oui, une sanction peut être contestée devant les prud'hommes. Mais dans votre cas, je ne vois pas l'intérêt que vous auriez à vous engager dans une procédure judiciaire pour contester un simple avertissement! L'avertissement est la plus légère des sanctions existantes et n'a aucune incidence ni sur la rémunération, ni sur la carrière dans l'entreprise. Vous avez envoyé envoyé un courrier en retour pour vous expliquer, c'est bien,

maintenant, si je peux me permettre, restez-en là...rnrnCordialement